



**COMMENT CONSTRUIRE UNE SCOLIE GRAMMATICALE ?  
STRUCTURES, TENSIONS ET INTENTIONS À L'ŒUVRE DANS  
LE COMMENTAIRE DE SERVIUS**

DANIEL VALLAT

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 – HISOMA – IUF

**Résumé**

Nous nous intéressons ici à la structure des scolies grammaticales dans le commentaire de Servius à Virgile, ainsi qu'aux rapports et tensions qui se créent entre le fond (le plus précis possible) et la forme (très concise). La comparaison avec les *artes grammaticae* permet également de mieux cerner les intentions et méthodes de Servius dans son commentaire. Après l'analyse d'une série de scolies sur la morphologie et l'orthographe, nous proposerons une typologie des grandes formes structurelles adoptées dans ces notices.

**Abstract**

*We are interested here in the structure of the grammatical scholia in Servius' Virgilian commentary, as well as in the relationships and tensions which appear between the contents (as precise as possible) and the form (very concise). The comparison with the artes grammaticae also allows to better identify Servius' intentions and methods in his commentary. We shall first study some scholia about morphology and spelling, and then propose a typology of the main structural forms Servius adopted in these notes.*

La grammaire latine antique, on le sait, nous a été transmise principalement par les traités indépendants (*artes*), et secondairement par les commentaires scolaires aux auteurs (*commenta*). La première forme, artigraphique, propose un discours structuré qui annonce régulièrement un plan et le suit précisément : elle relève d'une méthode rigoureuse qui a parfois ses défauts (digressions apparentes, déséquilibres des sous-parties, problèmes de hiérarchisation en termes de pertinence), mais demeure construite avec vigueur, de façon très intellectualisée, rarement prise en défaut en termes de hiérarchie tactique et d'organisation planifiée. Mais l'autre source, celle des commentaires, se présente sous une tout autre forme, puisqu'elle n'aborde la grammaire que par le biais du lemme, le terme à expliquer dans la lecture linéaire des auteurs en classe (*praelectio*). Des figures majeures se sont illustrées dans l'un et l'autre domaine, avec en particulier Donat (*fl.* 350-360) et Servius (*fl.* 400-410) : du premier, il nous reste un commentaire à Térence, et surtout deux *artes* qui ont joui d'une influence majeure à la fin de l'Antiquité et durant tout le Moyen Âge ; du second, nous possédons deux *artes* qui se présentent comme un commentaire de celles de Donat, des traités secondaires et le principal commentaire antique sur l'œuvre de Virgile (celui de Donat est perdu)<sup>1</sup>.

L'explication des auteurs était un exercice bicéphale, qui visait, à la fois, à la constitution d'une culture générale et à l'apprentissage linguistique au sens large, avec des notions de lexique, syntaxe, morphologie. Basé sur l'*auctoritas* (l'usage des auteurs lus en classe), le commentaire aborde également l'*ars* (la théorie grammaticale) et l'*usus* (l'usage courant), notions mouvantes et parfois contradictoires<sup>2</sup>, qui forment le cœur théorique et pédagogique des scolies linguistiques, sur lequel se greffe inéluctablement une problématique diachronique, puisqu'on explique des auteurs vieux de quatre ou six siècles, qui plus est des poètes.

Le discours grammatical du commentaire est donc à la fois discontinu dans la forme, et complexe et protéiforme dans le fond. Il existe ainsi des scolies grammaticales très diverses, depuis la simple glose synonymique jusqu'à la note longue et argumentée, avec, entre les deux, toute une série de variations proposant des degrés divers de complétude, en particulier au niveau de l'identification des faits linguistiques et de leur illustration.

Concernant le fond, on est encore loin d'avoir étudié en détail le contenu des notes linguistiques, en soi et par rapport aux traités de grammaire, ou leurs implications conceptuelles. Divers travaux plus ou moins importants s'y sont pourtant consacrés : dès le XIX<sup>e</sup> siècle, Kirchner (1875-1876) menait une

<sup>1</sup> Pour une introduction sur Servius, voir par exemple BRUGNOLI 1988.

<sup>2</sup> Voir les analyses d'UHL 1998.

*Quellenforschung* pour déterminer les sources grammaticales de Servius, et remonte à des auteurs qui pour nous sont des fantômes, comme Pline l'Ancien ou Caper ; au XX<sup>e</sup> siècle, on s'est intéressé à la teneur des scolies grammaticales (Bober 1971, classement sans analyse), et surtout aux intentions et aux méthodes de Servius (travaux de Kaster 1978, 1980, et Uhl 1998).

Mais ce qui nous intéressera ici est d'un autre ordre : on abordera plutôt une dimension structurelle, jusqu'à présent tout à fait ignorée. Comme on l'a rappelé, le commentaire aborde la question linguistique au fil du texte, et non de manière méthodique. Il est donc soumis au hasard du texte et à l'intérêt du commentateur. Les conséquences sont importantes sur la forme que prend le discours linguistique, à travers des modifications d'un matériau certes plastique, mais non tout à fait malléable. La forme peut influencer le fond, et surtout une réception du contenu. Le discours grammatical sous forme de scolie vise l'autonomie de la note, mais n'est jamais vraiment définitif, car sur un commentaire fort long, les redites sont inévitables, parfois nécessaires, et complétées aussi par des renvois internes : la structure est souvent réticulaire.

Dans ce contexte, notre objectif sera de montrer comment Servius construit une scolie grammaticale, et, à travers des études de cas, de chercher quelles sont les intentions pédagogiques à l'œuvre, mais aussi les effets possibles / attendus / inattendus en terme de construction du savoir et de conditionnement structurel. Y a-t-il un ordre à suivre pour rédiger ce genre de note ? Quelles sont les logiques à l'œuvre ? Et que peut nous apprendre, à cet égard, une comparaison avec les *artes* ? C'est pour ébaucher une réponse, au moins partielle, à ces questions, que nous analyserons en détail quelques scolies grammaticales du commentaire de Servius à Virgile, plus ou moins longues, et portant sur des points de morphologie et d'orthographe.

Mais auparavant, il y a une question qu'il faut poser dans le contexte grammatical de l'Antiquité : de qui / quoi parle-t-on quand on cite Servius ? Considérer ses travaux, surtout son commentaire virgilien, comme des œuvres originales n'a pas grand sens au vu des pratiques philologiques antiques, où l'on travaille en reprenant et s'appropriant d'abord les travaux des prédécesseurs, et cela sans le signaler nécessairement. Le commentaire de Servius est le fruit de quatre siècles d'exégèse, plusieurs fois remanié, compilé, abrégé : c'est le stade quasi final, pour nous, du travail antique sur Virgile, et il présente une stratification telle qu'il est devenu le plus souvent impossible de discerner les origines diverses de telle ou telle scolie. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que Servius a considérablement abrégé les commentaires virgiliens qui préexistaient pour construire le sien, qu'il y a rajouté, comme ses prédécesseurs, des remarques personnelles, et que logiquement, une fois le tri effectué, il a retenu comme contenu ce qu'il pouvait accepter et assumer dans son enseignement<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Cf. VALLAT 2015 ; 2016.

Cette conception du commentaire servien a connu pourtant une forte résistance, y compris dans les milieux latinistes : on a spontanément tendance à projeter Servius comme un auteur original au même titre que Virgile, le poète commenté. Mais ce refus revient à méconnaître la transmission des savoirs dans l'Antiquité, et dans le milieu grammatical en particulier. C'est ainsi que Servius peut rapporter des scolies d'histoire, de droit, de religion ou de rites sans être un spécialiste de ces domaines.

Cependant, la grammaire est à part, puisqu'elle constitue un domaine d'expertise du *grammaticus* Servius, et l'on est raisonnablement porté à croire qu'il a fait preuve, dans ses scolies grammaticales, d'un interventionnisme massif, d'autant que c'est bien au IV<sup>e</sup> siècle, et non avant, que le commentaire virgilien prend la configuration qu'on lui connaît, celui d'un commentaire scolaire et non érudit *stricto sensu*, avec d'innombrables notes linguistiques destinées aux élèves<sup>4</sup>. Nous partons donc du principe que Servius, en tant que spécialiste de la langue latine, est l'auteur des notes de grammaire, et qu'il les a, sinon intégralement créées, du moins rédigées et/ou adaptées selon ses besoins. D'ailleurs, elles font preuve d'une homogénéité remarquable, aidées en cela par la langue artigraphique, d'une neutralité monochrome. Mais il faut malgré tout garder en mémoire que ces scolies aussi sont parfois le résultat d'une stratification et d'un tri plus ou moins maîtrisés, avec en arrière-plan des sources qu'on peine à identifier et dont on entrevoit parfois la présence. Par exemple, en *Aen.* 1, 26, la note de Servius est surprenante :

*ALTA MENTE REPOSTVM : 'secreta', 'recondita'. 'Repostum' autem syncope est ; unam enim de medio syllabam tulit. Sed cum omnes sermones aut integri sint aut pathos habeant, hi qui pathos habent ita ut lecti sunt debent poni : quod etiam Maro fecit ;*

« ALTA MENTE REPOSTVM : 'secret', 'caché'. *Repostum* ('gardé') est une syncope, car il a ôté une syllabe au milieu. Mais puisque tous les mots sont soit entiers soit modifiés, ceux qui sont modifiés doivent être mis comme ils ont été lus : Virgile l'a fait aussi ; »

La scolie est doublement remarquable, d'abord par l'emploi de *Maro* pour désigner Virgile, cas unique dans le commentaire de Servius (une occurrence dans SD, *Aen.* 4, 696 ; quelques occurrences de plus dans l'*Ars* servienne). Quant au mot *pathos*, s'il renvoie d'ordinaire à « l'émotion » dans les textes latins où il apparaît (cf. Servius, *Aen.* 3, 718 ; 4, 1, etc. ; Macrobe, *Sat.* 4, 6, 1), il semble qu'ici Servius l'emploie dans un sens grammatical exceptionnel, qui réapparaît en *Aen.* 11, 886 mais nulle part ailleurs chez les grammairiens latins, pas même dans les traités serviens – ce qui suggère une source ancienne et suffisamment familiarisée avec la grammaire grecque, puisque *πάθος* y est tout à fait banal pour

<sup>4</sup> KASTER 1988, p. 170 estime à 70 % la part des notes linguistiques, englobant les gloses synonymiques.

désigner – outre la voix passive – toutes les modifications morphologiques du mot, ici morpho-phonétiques<sup>5</sup> (le latin emploiera alors plutôt *adfectio*, *correptio* ou *mutatio*, parfois *uitium*) ; sur un très court passage, il y a donc ici, à travers les termes *pathos* et *Maro*, deux usages étrangers à Servius : l'origine non-servienne de la note est patente, même si l'on ne peut préciser sa généalogie. Au-delà, donc, de la force de lissage que constituent la langue, les principes, l'état d'esprit artigraphiques présents dans la grammaire des commentaires, qui ont grandement nivelé les scolies linguistiques, il reste des aspérités inexplicables à partir des sources restantes.

### 1. Scolies sur la morphologie

Pour mieux faire ressortir la structure des scolies grammaticales, nous procéderons de manière à faire apparaître, au niveau du latin, la structure de la scolie, en allant à la ligne à chaque étape importante, et en identifiant, à droite, ces mêmes étapes avec parfois des sigles (R = règle ; EX = exemple(s)). Ainsi, à propos de la forme *fluuius*, présentée comme un vocatif, Servius écrit :

<p><i>Aen.</i> 8, 77. <i>FLVVIVS</i> : <i>uocatiuus antiquus est, qui apud maiores in omni forma similis erat nominatiuo, sed modo aliter est in secunda tantum forma.</i></p> <p><i>Namque si proprium fuerit nomen et 'i' ante 'us' habuerit, 'us' perdita facit uocatiuum, ut 'Terentius Terenti', nullo excepto ; si autem appellatiuum sit, in 'e' mittit uocatiuum, ut 'pius pie', 'fluuius fluuie', excepto 'filius', nam 'fili' facit.</i></p> <p><i>Plerumque tamen poetae euphoniae causa antiquitatem sequuntur.</i></p>	<p>  identification   opposition   <i>maiores / modo</i></p> <p>  R actuelle : 1. nom   propre en <i>-ius</i> +   EX ;</p> <p>  2. appellatif + EX   + exception</p> <p>  Exception   globale : <i>licentia</i>   <i>poetica</i></p>
---	--

« FLVVIVS : c'est l'ancien vocatif, qui chez nos ancêtres était identique au nominatif dans toute flexion, mais qui maintenant est différent seulement à la 2<sup>e</sup> déclinaison. De fait, s'il s'agit d'un nom propre et s'il a un i devant -us, il forme son vocatif en enlevant le -us, comme dans *Terentius / Terenti*, sans aucune exception ; mais s'il s'agit d'un appellatif, le vocatif se termine en -e, comme dans *pius / pie*, *fluuius / fluuie*, à l'exception de *filius*, qui fait *fili*. Cependant, en général, les poètes suivent l'usage ancien pour raison d'euphonie. »

Cette scolie se construit sur un mode assez représentatif de la grammaire chez Servius ; elle commence par l'identification du lemme virgilien, en

<sup>5</sup> Cf. par exemple LALLOT 2012.

l'occurrence le terme *fluuius*, compris comme un vocatif<sup>6</sup>, et reconnu comme une forme ancienne de ce cas – notion qui mériterait un développement distinct, et qui réapparaît plusieurs fois chez Servius (*Aen.* 1, 734 ; 11, 464 ; 12, 192). L'identification du problème est immédiatement suivie d'une intégration dans un schéma intellectuel majeur du commentaire et de sa grammaire : l'opposition entre passé et présent (*maiores / modo*), qui sert à rappeler aux élèves qu'il s'agit d'un fait de langue périmé, et que, « de nos jours » (notion qui d'ailleurs n'est jamais définie), il en va autrement, avec un vocatif distinct du nominatif à la 2<sup>e</sup> déclinaison. Le commentateur aurait pu s'en tenir là ; mais il décide d'insister sur l'usage « actuel » en détaillant en quoi consiste cette différence. Il le fait à travers une dichotomie *nomen proprium / appellatiuus*, en examinant leur désinence respective, à savoir -i et -e ; à chaque fois, il précise s'il y a une ou des exceptions à la règle. Enfin, il termine par une exception globale, autre schéma directeur du commentaire : la *licentia poetica*, qui permet aux poètes de s'affranchir de la règle dans toutes sortes de domaines. La structuration de la scolie est donc rigoureuse, et particulièrement détaillée (elle aurait pu s'arrêter après l'identification, comme c'est souvent le cas). Elle présente une formation quasi circulaire, puisqu'elle part de l'exception particulière contenue dans le lemme pour s'achever sur l'exemption globale accordée aux poètes, dans un mouvement de généralisation du cas particulier, mais aussi un retour au contexte initial. Entre ces deux affirmations du caractère spécifique du texte poétique, on trouve les règles grammaticales, dûment rappelées : elles forment le cœur de la scolie, et sa partie la plus longue. On note donc un mouvement d'alternance (entre règles et exceptions à divers degrés) dans la construction de la scolie, où la règle est mise en valeur en terme de volume textuel, tandis que l'exception « virgilienne » ouvre et clôt l'ensemble, dans une direction plutôt logique : dans l'éducation du *grammaticus*, le texte de l'auteur est le point de départ et d'arrivée de l'explication.

Au-delà de cette logique structurelle, on peut toutefois s'interroger sur certains choix de Servius ; l'énoncé de la règle, en particulier, n'est pas sans poser problème, car la dichotomie proposée est bancal. En effet, Servius envisage d'abord les noms propres en -ius, puis les « appellatifs » (substantifs et adjectifs) : il omet visiblement les noms propres en -us ; on peut aussi se demander pourquoi il commence l'énoncé de la règle par le cas minoritaire (nom propre en -ius) et non par le cas général, dont on attendrait qu'il soit présenté en premier. Il existe donc, dans la structure de la scolie, des maladresses et des micro-incohérences, au moins apparentes. En fait, dans ce cas précis, elles s'expliquent assez bien si l'on met en parallèle l'extrait de l'*ars Serviana* qui aborde la question du vocatif de la 2<sup>e</sup> déclinaison :

<sup>6</sup> VIRGILE, *Aen.* 8, 77 : *corniger hesperidum fluuius regnator aquarum.*

Servius 4, 409, 10-20 K : *uocatiuus enim singularis secundae declinationis tunc in i exhibit, cum nominatiuus singularis in ius fuerit terminatus in genere masculino in proprio nomine, ut hic Mercurius o Mercuri. Hoc enim nomen et ius terminat nominatiuum et masculinum est et proprium. Si autem nominatiuus us terminatur, ut hic doctus, uocatiuum facit o docte ; et si appellatiuum sit, licet ius terminatur, ut hic impius o impie facit, hic egregius o egregie. Sed huic regulae contrarium est hic filius o fili. Quare maiores nostri timentes ipsum uocatiuum similem fecerunt nominatiuo, ut Virgilius dicit : « corniger Hesperidum fluuius regnator aquarum » et « Lucius Octavius iudex esto ».*

« En effet, le vocatif de la 2<sup>e</sup> déclinaison se terminera en -i quand le nominatif singulier se finit en -ius au genre masculin dans le nom propre, comme *Mercurius* / vocatif *Mercuri*. En effet, ce nom se finit en -ius au nominatif, et il est masculin et propre. Mais si le nominatif se finit en -us, comme dans *doctus*, le vocatif fait *docte* ; également, si c'est un appellatif, (même s'il finit en -ius), *impius* fait *impie*, *egregius* fait *egregie*. Mais *filius* fait exception à cette règle : vocatif *fili*. C'est pourquoi nos ancêtres, qui craignaient précisément ce vocatif, le rendirent semblable au nominatif, comme lorsque Virgile dit "*corniger Hesperidum fluuius regnator aquarum*" et "*Lucius Octavius iudex esto*". »

On constate que les deux textes sont très similaires, et, s'il est impossible de les dater, il est clair que l'*ars* est plus complète et a dû servir de modèle à la scolie. En effet, entre le cas du nom propre en -ius et celui de l'appellatif, l'*ars* cite le cas général (avec l'exemple *doctus*) absent de la scolie ; la langue même du traité explique certains traits qui pouvaient sembler surprenants dans la scolie, comme les formes *fuerit* et *sit* ; enfin la citation de Virgile dans l'*ars* est le vers même expliqué par la scolie.

Cette dernière apparaît alors pour ce qu'elle est : un résumé ou une adaptation du passage artigraphique sur la question du vocatif : elle est plus courte, moins complète, et sa structure s'explique dans les grandes lignes par celle du traité. L'*ars* ajoute d'ailleurs une remarque sur l'existence de l'ancien vocatif : les *maiores*<sup>7</sup>, nous dit le grammairien, ont ressenti de la « crainte », sans doute de mélanger les règles : Servius n'envisage donc pas l'ancien vocatif comme une étape dans l'évolution historique de la langue, mais comme un choix conscient des anciens, par souci de simplification. Cette prétendue stratégie d'évitement pourrait justifier la volonté, dans la scolie, de reprendre les règles du vocatif, qui *a priori* semblaient superflues. Enfin, parmi les exemples, celui d'*egregius* / *egregie* est remarquable, car il évoque en creux un passage d'Aulu-Gelle (14, 5), qui rapporte une dispute de deux grammairiens sur la forme vocative de cet adjectif, l'un préférant *egregi*, l'autre *egregie* : au moins Servius prend-il nettement

<sup>7</sup> Même mot que dans la scolie, ce qui prouve encore l'origine de cette dernière, car dans le commentaire ce mot est peu employé pour la grammaire, au profit de *ueteres*.

position sur cette question visiblement ancienne, mais qui ne passionnait guère Aulu-Gelle<sup>8</sup>.

Il existe cependant quelques différences, mineures mais significatives, entre l'*ars* qui a servi de modèle et la scolie qui l'a adaptée ; l'exemple du nom propre *Mercurius* est remplacé par le très scolaire *Terentius*, et surtout les restrictions concernant l'ancien vocatif divergent : concentrée sur un exemple précis de Virgile, la scolie limite explicitement l'emploi de ce cas à la poésie via la *licentia* accordée aux poètes ; dans la grammaire, il y a pourtant, après la citation de Virgile, un second exemple non identifié, mais emprunté à Cicéron (*Verr.* 2, 2, 31) ; et, comme le précisait le grammairien juste avant<sup>9</sup>, il s'agit d'un problème d'*auctoritas* : cette dernière notion est plus vaste que celle de *licentia poetica*, puisqu'elle englobe aussi les prosateurs. Là encore, on voit que l'*ars* est plus précise et complète que la scolie, qui est plus contextualisée et n'a pas exactement le même objectif : elle n'est pas un discours premier, mais aborde la question à la fois *ad locum* et *ex tempore*. Certes, elle peut fonctionner seule et se suffit à elle-même ; mais elle est plus compréhensible, dans son contenu comme dans sa structure, si l'on a l'*ars* sous les yeux. C'est que les deux enseignements – délivrés par les mêmes maîtres – se complètent.

En tout cas, on est ici dans un cas particulier de scolie grammaticale, où l'on a la chance de pouvoir comparer les deux extraits d'un même auteur, l'un dans sa version artigraphique, l'autre dans sa version exégétique. Il s'agit bien sûr d'un cas assez rare ; il n'y a parfois pas de lien direct chez Servius entre *ars* et *commentum* sur des points précis, et parfois encore de petites incohérences, par exemple sur la désinence d'ablatif singulier des participes présents :

<p><i>Aen.</i> 2,610. <i>TRIDENTI</i> : <i>omnia in 'ns' exeuntia aut participia sunt, aut nomina.</i>  <i>Sed si participia sunt, ablatiuum et in 'i' et in 'e' mittunt pro nostro arbitrio</i> : Iuuenalis « <i>nec ardenti decoxit aeno</i> », <i>contra</i> « <i>semperque ardente camino</i> » ;  <i>si uero nomina fuerint, omni modo in 'e' exeunt.</i>  <i>Si autem eadem sint et nomina et participia, ut 'amans', cum nomina fuerint, omni modo in 'e' mittunt ; cum participia, licenter utimur.</i>  <i>Ergo quia 'tridens' nomen est, 'tridente' debuit dicere : sed nouitatem adfectauit, nulla cogente</i></p>	<p>identification :  mots en -ns  R1 : si participe +  EX    R2 : si nom  R3 : si nom et  participle + EX    <i>Ergo</i> : forme  attendue / <i>Sed</i> :</p>
---	---

<sup>8</sup> Cf. AULU-GELLE 14, 5, 4 : *non arbitratus ego operae pretium esse eadem istaec diutius audire, clamantes conpugnantesque illos reliqui* « je n'a pas jugé bon d'entendre plus longtemps ces arguties qui tournaient en rond, et je les ai laissé crier et se disputer ». Sur *egregie*, voir aussi SACERDOS 6, 474, 3-4 K.

<sup>9</sup> SERVIUS 4, 409, 8-10 K : *uocatiuum secundae declinationis et ablatiuum tertiae, in quibus contra regulas plurimum sibi adsumpsit auctoritas*, « le vocatif de la seconde déclinaison et l'ablatif de la troisième, où les auteurs prennent le plus de libertés contre les règles ».



*necessitate.*

*Sane in nominibus, quae et propria esse possunt et appellatiua, ut 'liberalis' 'felix' 'iuuenalis', ablatiuus a proprio in 'e' exit, ab appellatiuo in 'i'.*

forme retenue

R4 : Np /  
appellatifs + EX

« Tous les mots finissant en -ns sont soit des participes, soit des noms. Si ce sont des participes, leur ablatif est en -i et en -e, à notre convenance : Juvénal “*nec ardenti decoxit aeno*” et à l’inverse “*semperque ardente camino*” ; mais si ce sont des noms, ils se terminent toujours en -e. Si ce sont à la fois des noms et des participes, comme *amans*, ils se finissent toujours en -e quand ils sont noms, et, quand ils sont participes, nous faisons comme nous voulons. Donc, puisque *tridens* est un nom, Virgile aurait dû dire *tridente*, mais il a recherché la nouveauté, sans aucune nécessité. En tout cas, dans les noms qui peuvent être à la fois propres et appellatifs, comme *liberalis*, *felix*, *iuuenalis*, l’ablatif du nom propre est en -e, celui de l’appellatif en -i. »

La structure de la scolie est rigoureuse : elle débute par l’identification du lemme, mot en -ns, dont sont spécifiées les deux catégories possibles (accidents) ; chacune est ensuite envisagée séparément, avec sa ou ses désinences d’ablatif singulier ; Servius ajoute même une troisième catégorie « commune » de mots en -ns qui sont employés à la fois comme participes et noms-adjectifs : on perçoit la volonté d’être complet, même si cette troisième règle ne fait que répéter les deux premières, en chiasme.

Une fois ces règles établies, Servius revient au lemme et procède en deux temps : il donne la forme attendue (*tridente*), puis la forme choisie par Virgile (*tridenti*), qui échappe aux règles ; il livre une explication par la *nouitas*, qui, en s’opposant à la *necessitas*, suffit à la caractériser comme *licentia poetica*.

La scolie aurait pu s’achever sur ce point, par le retour au lemme. Mais elle continue avec d’autres mots que ceux en -ns, avec des termes qui peuvent être, selon les contextes, noms propres ou noms-adjectifs : la logique qui les rattache à ce qui précède est uniquement celle de la désinence d’ablatif, sans aucun lien avec le lemme virgilien : une fois de plus, la volonté d’être complet pousse Servius à dépasser le but initial, et à finir sa scolie sur une note grammaticale en lien, certes, avec le sujet principal de la scolie, mais non avec son sujet premier. Les logiques à l’œuvre sont multiples.

Nous n’avons pas dans les *artes* serviennes de notice spécifique sur l’ablatif des mots en -ns. La question de la désinence est, certes, abordée pour les participes, mais de manière différente :

Servius 4, 409, 27-28 K : *item omnia participia e terminantur, ut ab hoc calente, ab hoc furente ; quae si nomina fuerint, i magis terminabuntur*

« de même, tous les participes ont une désinence -e, comme *calente*, *furente* ; mais s’ils sont employés comme noms, ils se termineront plutôt par -i »

Servius 4, 417, 5-7 K : *... in quo ablatiuus et i et e terminatur, ut amanti amante. Sed scire conuenit quod ars exigat ut e littera terminetur ; i autem*

*ubi fuerit terminatus ablatiuus huius participii, necessitas est aut metri aut euphoniae.*

« (participes) où l’ablatif a pour désinence -i et -e, comme *amanti, amante*. Mais il convient de savoir que la grammaire exige que la désinence soit la lettre -e ; et quand l’ablatif de ce participe a pour désinence -i, c’est pour une nécessité imposée par le mètre ou l’euphonie. »

#### Récapitulatif

<i>Aen.</i> 2, 610	Part. -i/-e ; si nom : -e
<i>Ars</i> 4, 409	Part. -e ; si nom : plutôt -i
<i>Ars</i> 4, 417	Part. -i/-e, mais plutôt -e

Il n’y a pas de grande cohérence entre ces « règles » de grammaire, qui n’abordent pas exactement les mêmes types de mots. L’extrait de 4, 409 propose même l’inverse de la scolie virgilienne ; pareille contradiction semble surprenante, mais, outre qu’elle n’est pas isolée, elle peut s’expliquer par 4, 417, qui reconnaît le flottement sur la désinence avant de préciser que -e est préférable ; c’est ce que semble avoir retenu 4, 409. Heureusement, Servius a répété que la situation était confuse, et qu’il valait mieux s’en tenir à l’usage – flottant – des auteurs<sup>10</sup>. On n’en apprécie que mieux la note rigoureuse, et fortement articulée, d’*Aen.* 2, 610.

*Aen.* 1, 253. *HONOS* : *cum secundum artem dicamus ‘honor’, ‘arbor’, ‘lepor’, plerumque poetae r in s mutant causa metri; ‘os’ enim longa est, ‘or’ breuis. Hoc quidem habet ratio ; sed ecce in hoc loco etiam sine metri necessitate ‘honor’ dixit. Item Sallustius paene ubique ‘labos’ posuit, quem nulla necessitas coegit. Melius tamen est seruire regulae.*

*ars + licentia  
metri  
  
licentia  
auctorum  
  
Regula*

<sup>10</sup> SERVIUS 4, 409, 20-21 K : *ablatiuus uero tertiae declinationis, qui et i et e terminatur, multum confusus est*, « mais l’ablatif de la troisième déclinaison, qui se termine en -i et -e, est très confus » ; 4, 409, 30-31 & 33 : *Reliqua uero sic ambigua sunt, ut uix etiam auctoritate firmentur. (...) In quibus omnibus meliorum auctoritas sequenda est*, « Mais le reste est tellement ambigu que même les auteurs servent difficilement à le stabiliser. (...) Dans tous ces cas, il faut suivre l’usage des meilleurs auteurs ». Voir aussi le jugement de SERGIUS 4, 513, 7-13 K : *De ablatiuo singulari participii temporis praesentis dubitauerunt ueteres, utrum in i exeat, an in e : Cicero in i misit, « aqua denique feruenti a Rubrio ipse perfunditur », Vergilius in e, « et candente fauilla ». Et scire nos debemus regulam hanc esse, ut in e exeat : participia enim in e debent desinere, non in i. Auctores tamen euphoniae secuti sunt, ut, quod suaue auribus uidebatur, hoc dicerent*, « Au sujet de l’ablatif singulier du participe présent, les anciens se demandaient s’il avait la désinence -i ou -e : Cicéron a choisi le -i dans “*aqua denique feruenti a Rubrio ipse perfunditur*”, Virgile le -e dans “*et candente fauilla*”. Et nous, nous devons savoir que la règle veut la désinence -e ; en effet, les participes doivent se terminer en -e, non en -i. Cependant, les auteurs ont suivi l’euphonie, en choisissant de dire ce qui leur semblait agréable à l’oreille ».

« HONOS : alors que nous disons, selon la grammaire, *honor, arbor, lepor*, la plupart des poètes changent le -r en -s à cause de la métrique ; en effet, -os est long, -or est bref. Tel est le principe ; mais voici que dans ce passage il a employé *honos* même sans nécessité métrique. De même, Salluste a presque partout écrit *labos*, lui qui n'avait aucune contrainte métrique. Mais il vaut mieux se soumettre à la règle. »

La syntaxe de la première phrase permet de rappeler d'abord la position artigraphique sur quelques mots en -or, puis d'enchaîner, à travers les termes marqueurs *plerumque poetae*, sur une *licentia poetica* qui autorise la désinence -os, justifiée par des raisons métriques. Il s'agit donc du schéma connu *règle / exception*, si bien intégré à l'univers mental du commentateur qu'il est présenté en une seule phrase.

Malheureusement, une fois de plus, le lemme virgilien ne rentre pas dans le cadre de cette première présentation, et il faut poser une seconde dérogation. Un second niveau de *licentia*, inattendu cette fois, vient compléter le premier : *sine necessitate*, elle est illustrée par un second extrait, de Salluste, qui prouve qu'on quitte la *licentia poetica* pour l'*auctoritas*, qui n'a pas, à strictement parler, besoin d'être justifiée, car elle constitue une justification *per se*, et échappe par principe à la logique grammaticale.

Le mouvement global de cette scolie est celui d'une entropie grandissante, et présente donc le risque de nier les règles que le commentaire doit transmettre. C'est pourquoi il se double d'un appareil exégétique plutôt inattendu dans ce genre de texte, et cela en deux temps : d'abord, une forme intéressante de dramatisation entre les deux niveaux de *licentia* (*Hoc quidem habet ratio ; sed ecce*), pour mieux séparer la dérogation qui est intégrée au schéma interprétatif et celle qui risque de le dés-intégrer, avec un syntagme de bilan conclusif, un peu inutile, mais justifié par la suite, à savoir l'introduction de l'aberration par la triple gradation *sed ecce ... etiam*, qui balise ainsi le texte de marqueurs destinés à souligner linguistiquement le caractère hors-norme de ce qui suit. Et pour éviter le risque de délitement et de déconstruction introduit par l'exception, Servius clôt la scolie par un jugement de valeur (*Melius tamen est*), en l'occurrence un appel à suivre la règle.

Ce rappel semble aller de soi pour une scolie grammaticale ; elle est cependant nécessaire dans ce contexte d'entropie grandissante au fil de la note, et permet de la conclure de façon satisfaisante en recadrant l'enjeu de la scolie dans le conflit larvé entre *ars* et *auctoritas*. Cette dernière semblait, *supra*, le dernier juge en matière d'ablatif singulier, mais ici le grammairien donne raison à la *regula*, ce qui est d'autant plus important que nous n'avons pas (conservé du moins) de texte servien sur la question dans ses traités ni même de notice aussi nette chez les autres grammairiens.

*Aen.* 1, 587. SCINDIT SE NVBES : ‘*nubes*’ tantum dicimus, non ‘*nubs*’, licet dicamus ‘*trabs, trabes*’, ‘*stirps, stirpes*’, ‘*prex, preces*’, ‘*plebs, plebes*’. Sed de his tantum quae legimus sunt ponenda ; non enim artis sunt, sed usurpationis, qua metri causa utuntur poetae, ut uel minuant uel augeant nominatiuum. Inde est et ‘*supellex, supellectilis*’.

R1 *nubes*, refus du doublon  
R2 doublons possibles  
R3 double restriction : *auctores/poetae*  
  
Elargissement

« SCINDIT SE NVBES : nous utilisons seulement *nubes*, jamais *nubs*, bien que nous utilisions *trabs / trabes, stirps / stirpes, prex / preces, plebs / plebes*. Mais, parmi ces mots, seuls ceux que nous avons déjà lus doivent être employés ; en effet, ils ne relèvent pas de la grammaire, mais d’une tolérance dont les poètes se servent pour raison métrique, afin d’allonger ou de raccourcir le nominatif. De là aussi vient le mot *supellex / supellectilis*. »

La scolie porte sur l’existence de doublons de nominatif singulier. Elle part du mot *nubes*, dont la variante *nubs* est rejetée – selon un schéma bien connu « il faut dire A et non B » (cf. *Appendix Probi*). Elle se poursuit sur un mode concessif, en reconnaissant un certain nombre de doublons pour d’autres mots.

Mais l’essentiel de la note est occupé par une longue restriction sur ces même doublons, en deux temps : d’abord, il faut se limiter à ceux qu’on trouve dans les textes – définition même de l’*auctoritas* – ce qui revient à dire qu’il ne faut pas en créer de nouveau ; puis une autre restriction aux seuls poètes – *usurpatio poetica*, cas spécifique d’*auctoritas* – par opposition à l’*ars*, car est finalement en cause la longueur du nominatif, pour des raisons métriques évidentes. Enfin, la scolie propose un dernier exemple, un peu différent, qui clôt le texte. Le mouvement est celui d’une restriction toujours plus poussée dans ses explications.

La construction de la scolie est fort rigoureuse, car s’il n’est pas question de règle « positive » cette fois, elle s’emploie surtout à poser des limites, sur des exemples précis dont on ne sort pas et dont la liste est close.

Cette liste, justement, est marquée par une forte analogie des exemples, qui se présentent tous comme des couples avec, en parallèle, un monosyllabe en -s et un dissyllabe en -es. Mais l’effet de liste est trompeur, car on est ainsi invité à penser que tous ces termes sont sur le même modèle (*nubes*) ; or, si l’on prend chaque mot séparément, on constate que ce n’est pas le cas, car c’est tantôt une forme, tantôt l’autre qui est en usage<sup>11</sup> ; la problématique est certes identique,

<sup>11</sup> L’existence de *trabes* est rappelée par SERVIUS (*G.* 2, 121) et attestée chez Ennius par VARRON (*L.L.* 7, 33) ; *stirps* et *stirpes* (-is) sont attestés sporadiquement ; *prex* est cité par CHARISIUS (49, 31 B) et EUGRAPHIUS (*And.* 606) ; sur *plebes* (5<sup>e</sup> décl.) voir CHARISIUS 46, 22-25 B. Quant au rare *supellectilis* (qui n’entre pas dans le paradigme précédent, mais élargit le propos), il est considéré comme la forme normale par SERVIUS, *G.* 1, 165, mais comme un

mais se greffe sur elle un effet d'illusion, dont la portée réelle est laissée implicite. Servius ne dit certes pas que tous les termes doivent suivre la même règle et privilégier, par exemple, le dissyllabe ; mais il ne dit pas le contraire non plus ; peut-être ce passage suggère-t-il, en parallèle, des explications orales du *magister*. En fait Servius entend illustrer, par une légère anticipation, la suite de l'explication sur la dichotomie *allonger / raccourcir*. Et une fois de plus, cette dichotomie finale entraîne l'apparition d'un exemple aberrant, celui de *suppellex*.

*Aen.* 1,451. LENIIT : *quartae coniugationis tempus praeteritum perfectum uel in 'ui' iunctam exit, uel sublata digamma in 'ii' pro nostro arbitrio, ut 'leniui lenii', 'audiui audii'.*

*Sane cum in 'ui' exit, paenultima longa est et ipsa accentum retinet ; cum uero in 'ii', paenultima brevis est et perdit accentum, quia, ut supra diximus « unius ob noxam », quotiens uocalis uocalem sequitur, detrahit longitudinem praecedenti ; sed hoc in metro, ubi necessitas cogit ; nam in prosa et naturam suam et accentum retentat. Nunc ergo 'leniit' tertia a fine habet accentum, quia paenultima brevis est.*

*Sane plerumque accentum suum retinet etiam sermo corruptus, ut 'Mercuri' 'Domiti' 'Ouidi' tertia a fine habere debuit accentum, quia paenultima brevis est, sed constat haec nomina apocopen pertulisse, nam apud maiores idem erat uocatiuus qui et nominatiuus, ut 'hic Mercurius' et 'o Mercurius' ; unde 'cu' licet brevis sit, etiam post apocopen suum seruat accentum.*

R1 : parfait 4<sup>e</sup> D

R2 : accentuation ;

restriction poésie / prose ;

R3 : vs R2

« LENIIT : le parfait de la quatrième conjugaison se termine en -ui ou, avec suppression du digamma, en -ii, à notre convenance, par exemple *leniui* ou *lenii*, *audiui* ou *audii*. En tout cas, quand il se termine en -ui, la pénultième est longue et accentuée ; mais quand il se termine en -ii, la pénultième est brève et non accentuée, puisque, comme nous l'avons dit plus haut pour *unius ob noxam*, chaque fois qu'une voyelle suit une voyelle, elle abrège la précédente ; mais ce n'est valable qu'en métrique, où la contrainte fait loi ; car en prose, la voyelle conserve sa quantité et son accent. Ici donc, *leniit* est accentué sur l'antépénultième, parce que la pénultième est brève. En tout cas, en général, un mot abrégé conserve son accent, de même que *Mercuri*, *Domiti*, *Ovidi* auraient dû être accentués sur l'antépénultième, parce que la pénultième est brève, mais c'est un fait que ces noms ont subi une apocope, car, chez les anciens, le vocatif était identique au nominatif, par exemple

archaïsme par CHARISIUS 111, 1 B (cf. 182, 20 B) et PRISCIEN (2, 279, 15-16 K). *Nubs* enfin est attesté selon SERVIUS (*Aen.* 10, 636) chez Livius Andronicus. Voir aussi UHL 1998, p. 188-189.

*Mercurius et o Mercurius* : c'est pourquoi, même si la syllabe *-cu-* est brève, elle conserve l'accent même après l'apocope. »

Cas typique d'explication grammaticale servienne, avec ses règles, exemples, exceptions, contre-exemples, etc., et un problème caractéristique de hiérarchisation des données. La première règle est morphologique, et porte sur le radical des parfaits à la 4<sup>e</sup> conjugaison, avec une double forme *-i-* / *-iu-* dont le choix est laissé à la convenance du locuteur. Servius aurait pu s'en tenir à cette identification doublée d'une norme formelle. Mais il dévie ensuite sur un tout autre sujet, accentuel, qui amène une seconde règle : selon le radical choisi, l'accent tonique ne sera pas à la même place, car le *-i-* long du radical, au contact d'une voyelle, s'abrège en vertu de la loi de la *uocalis breuians*, et l'accent remonte en vertu de la loi, à peine suggérée ici, de la pénultième longue accentuée (*lenúit* > *léniit*). Cette seconde règle de la scolie – mais la première en matière accentuelle – est suivie d'une restriction, car elle ne s'applique qu'en poésie et non en prose, où la forme considérée comme abrégée (sans le *-u-*) conserve l'accent de la forme complète (*leníit*) ; suit un retour sur le lemme. En soi, cette restriction est problématique, car, si elle s'inscrit dans le schéma consacré prose-poésie, dont le second membre est dérogoire (*licentia*), elle implique cependant deux éléments difficiles à accepter : d'une part, l'existence d'une accentuation propre à la poésie, et distincte de celle de la prose ; d'autre part, la neutralisation, pour la prose, de la règle de la voyelle abrégée. En réalité, le discours est abusivement généralisant, et n'explicite pas suffisamment la part de la règle et celle de la remarque *ad locum* ; il faut reconstituer l'implicite : la restriction *nam in prosa et naturam suam et accentum retentat* ne concerne en fait que le parfait de la 4<sup>e</sup> conjugaison en question, et ne constitue pas, *in fine*, une remise en cause générale de la *uocalis breuians*. C'est par rapport à ce cas particulier que se comprend la troisième règle énoncée ensuite (la seconde sur l'accent), qui prend la contre-pied de la seconde : les mots abrégés gardent leur accent initial ; c'est une généralisation de la restriction précédente, sans référence cette fois à l'opposition prose-poésie ni à la voyelle abrégée, avec des exemples très particuliers : ceux du vocatif des noms propres en *-ius*, avec en plus un raisonnement complet. Servius précise d'abord comment ils auraient dû être accentués si l'on avait suivi la règle 2 (*Mércuri*) ; puis explique que ces noms, ayant subi une apocope, conservent l'accent d'origine (*Mercúri*, d'après *Mercúrius*), en fait celui de la règle générale en latin (pénultième longue accentuée)<sup>12</sup>.

C'est donc un chemin compliqué qui mène à ce résultat : tout est parti d'un lemme considéré comme doublement problématique au niveau morphologique et

<sup>12</sup> La question se pose au moins depuis Nigidius Figulus, au 1<sup>er</sup> s. avant notre ère, si l'on en croit Aulu-Gelle 13,25 : Nigidius préconisait la remontée de l'accent au vocatif, qu'Aulu-Gelle trouve ridicule.

accentuel ; le mouvement général est celui d'une neutralisation de la règle particulière expliquant la spécificité du lemme, donc un mouvement du cas particulier vers le cas général.

## 2. Scolies sur l'orthographe

Outre la morphologie proprement dite, certaines notes longues concernent des problèmes d'orthographe, où l'on constate que la distinction entre graphie et prononciation n'est pas toujours claire.

*Aen.* 1, 359. *THESAVROS* : *hoc nomen 'n' non habet, sicut Atlas, gigas, Thoas, Abas, Pallas, licet in obliquis casibus inueniatur ; sicut nec 'formosus', quia deriuatum est a forma, ut a specie 'speciosus', ab odio 'odiosus', a genere 'generosus', ab scelere 'scelerosus'.*

« *THESAVROS* : ce nom n'a pas de -n-, comme *Atlas, gigas, Thoas, Abas, Pallas*, même si on le trouve aux cas indirects ; de même, *formosus* n'en a pas non plus parce qu'il est dérivé de *forma*, comme *speciosus* de *species*, *odiosus* de *odium*, *generosus* de *genus*, *scelerosus* de *scelus*. »

À travers le lemme *thesaurus*, le problème abordé est *a priori* celui du -n- non phonétique ni étymologique, qui servait parfois à noter une voyelle longue, et dont Servius conteste la nécessité (il a en tête l'orthographe *thensaurus*).

Pour illustrer cette question, Servius donne étrangement deux séries d'exemples qui sont d'ordinaire séparés dans les grammaires anciennes, car bel et bien différents : les noms en -as et les noms en -osus.

Or, les noms en -as d'abord évoqués ne rentrent pas réellement dans le cadre du lemme, car ils possèdent effectivement ce -n- dans leur radical, et ce dans l'essentiel de leur déclinaison, comme Servius se sent obligé de le noter, à l'exception justement du nominatif-vocatif singulier (cf. par exemple Charisius 83, 28-84, 5 B et Servius *Aen.* 4, 481) ; ils présentent donc, phonétiquement, un cas typique d'alternance radicale. Il faut donc comprendre que Servius se place ici sur le seul plan de l'orthographe et s'oppose à des graphies du type *Atlans*, et choisit pour commencer, dans une certaine logique, des exemples grecs, comme le sont tous les mots cités, parce que *thesaurus* est un mot grec, et non pour une quelconque parenté morphologique ou philologique.

Puis il propose une série d'exemples, latins cette fois, qui sont effectivement dans la même situation que *thesaurus*, c'est-à-dire où une voyelle longue est parfois notée avec un -n- supplémentaire : ce sont des adjectifs en -osus, donc la graphie -onsus est encore régulièrement observée dans nos manuscrits médiévaux. Le premier exemple, avec la graphie *formosus* évoquée en creux, est un cas typique des traités d'orthographe (cf. Scaurus, *de orth.* 7, 33, 7 K ; *App. Probi* 4, 198, 9 K ; *Caper*, *de orth.* 7, 95, 18 K ; *Cassiodore*, *de orth.* 7, 160, 12 K). En

revanche, les autres exemples n'apparaissent pas dans ces traités, sauf *speciosus* très tardivement, chez Bède. Le raisonnement adopté n'est pas sans défaut – on écrit *formosus* et non *formonsus* parce que le mot vient de *forma*, etc. – car la graphie du suffixe adjectival ne dépend pas du radical de l'adjectif, mais peut-être Servius y voyait-il une logique différente<sup>13</sup>. Quant au lemme *thesaurus*, il n'apparaît guère pour illustrer la question, sauf chez Donat, qui voit dans l'absence de -n- un archaïsme (*Eun. prol.* 10 : '*thesaurum*' *Latini ueteres secundum Graecos sine N littera proferebant*) – Servius s'oppose donc à lui sur ce point – et chez Caper, *de orth.* 7, 93, 6 K.

*Aen.* 1, 480. *PASSIS* : *participium est ab eo quod est 'pandor'*.

identification

*Ideo autem non facit 'pansus', quia plerumque 'n', quod in prima uerbi positione inuenitur, in praeterito participio non est.*

R1

*De qua re euphonia iudicat, ut ab eo quod est 'tundor' et 'tunsus' facit, ut « tunsae pectora palmis », et 'tusus', ut « non obtusa adeo gestamus pectora Poeni ». Sciendum tamen est, licet alia euphoniae causa uariantur uel in generibus uel in numeris, 'nactus' tamen et 'passus' 'n' penitus numquam accipere.*

R2 euphonia

R3 restriction partielle

« *PASSIS* : c'est le participe du verbe *pandor*. Il ne fait pas *pansus*, parce qu'en général le -n- qui se trouve dans le radical du verbe au présent n'apparaît pas dans le participe passé. C'est l'euphonie qui en décide, puisqu'à partir de *tundor* on a aussi bien le participe *tunsus*, comme dans *tunsae pectora palmis* (1, 481) que *tusus*, comme dans *non obtusa adeo gestamus pectora Poeni* (1, 567). Il faut cependant savoir que, bien que d'autres termes varient en genre ou en nombre à cause de l'euphonie, cependant *nactus* et *passus* ne reçoivent absolument jamais de -n-. »

L'identification de la forme est suivie d'une règle à portée générale (*plerumque*) qui veut que la nasale radicale du verbe n'apparaisse pas au participe passé. Dans un second temps, le grammairien introduit une restriction à cette première règle, en donnant l'exemple de *tundo*, dont le participe connaît les formes avec ou sans -n-, et en rapporte le choix à l'euphonie, qui apparaît comme un facteur de subjectivité dans le langage. Enfin, il achève la scolie sur une restriction partielle de la deuxième règle, avec les exemples de deux participes sur lesquels l'euphonie n'a pas d'emprise, dont le second, *passus*, permet de conclure en revenant sur le lemme initial. Chaque règle, finalement, se présente comme une limitation de la précédente, selon une progression scalaire, doublée d'un schéma circulaire, puisqu'on revient au point de départ.

<sup>13</sup> Pour une réflexion sur les adjectifs en -*osus*, voir AULU-GELLE 4, 9.



En fait, c'est la règle 2 qui pourrait surprendre par son appui sur le concept d'euphonie, qui présuppose un choix conscient, et surtout, en apparence, phonétique. Or, le lemme, comme signalé à la fin de la scolie, n'est pas concerné par un choix quelconque ; la R2 porte donc uniquement sur la partie théorique, non contextualisée, de R1 ; surtout, la distinction *tunsus / tusus* n'est *a priori* pas phonétique, puisque le -n- dans cette position était débile, à l'époque de Servius, depuis un demi-millénaire ! Le grammairien sous-entendrait-il que la nasale était rétablie, au moins artificiellement, dans la prononciation, sous l'influence de la graphie ou du radical du présent ? En fait, si l'on cherche ce que les autres grammairiens disent à ce sujet, on voit que Servius est le seul à envisager la question sous l'angle de l'euphonie : Diomède (1, 377, 23 sq. K) rapporte la question à un problème d'analogie non effectuée<sup>14</sup> ; Priscien (3, 504, 21 sq. K) se prononce pour le maintien du -n-, sauf pour *passus*, afin d'éviter la confusion, au féminin, avec le nom propre masculin *Pansa*. Quant à Cassiodore (*Orth.* 7, 160, 13 sq. K), il rapporte la question à un problème d'orthographe archaïque<sup>15</sup>.

Finalement, il faut réaliser que le concept d'*euphonia* est une construction théorique qui, paradoxalement, n'est pas toujours phonétique (voir cas suivant) : nous en avons sans doute un exemple ici, où le mot semble synonyme d'*arbitrium* (cf. l'expression récurrente *pro nostro arbitrio*).

*Aen.* 1 ,616. ADPLICAT : *secundum praesentem usum per 'd' prima syllaba scribitur, secundum antiquam orthographiam, quae praepositionum ultimam litteram in uicinam mutabat, per 'p', secundum euphoniā per 'a' tantum. Praepositio enim cum ad compositionem transierit aut uim suam retinet, ut 'indico', aut mutat ultimam litteram, ut 'sufficio', aut perdit, ut 'coemo'.*

« ADPLICAT : dans l'usage actuel, on écrit la première syllabe avec un -d-, dans l'orthographe ancienne, qui assimilait la dernière lettre des prépositions à la suivante, on l'écrivait avec un -p-, seulement avec a- pour les besoins de l'euphonie ; en effet, lorsqu'une préposition est utilisée en composition, soit elle conserve son intégralité, comme dans *indico*, soit elle change sa dernière lettre, comme dans *sufficio*, soit elle la perd, comme dans *coemo*. »

C'est une pure note d'orthographe, qui explore les divers degrés d'assimilation des préverbes<sup>16</sup>. Les mutations des « prépositions » en *compositio*

<sup>14</sup> *Exigebat analogia ut pansus dicamus, sed passus dicimus, ut Vergilius « crinibus Iliades passis » : item patior pateris passus sum, « L'analogie exigeait que nous disions pansus, mais nous disons passus, comme Virgile dans "crinibus Iliades passis" : de même, patior, pateris, passus sum. »*

<sup>15</sup> *Participia uero habent n, ut tonsus tunsus mensus pensus. Antiquorum nulla obseruantia fuit, cum n an sine n scriberent : illi enim tosus tusus prasmus plerumque scribebant, « Mais les participes ont un -n-, comme tonsus, tunsus, mensus, pensus. Les anciens n'observaient pas du tout cette règle : en général, ils écrivaient en effet tosus, tusus, prasmus. »*

<sup>16</sup> Cf. UHL 1998, p. 318-319.

(en l'occurrence, préfixes et préverbes) étaient abordées dans les traités de grammaire (cf. Velius Longus 7, 61, 11-14 K ; Donat 651, 7 H ; Servius 4, 442, 35-443, 3 K ; déjà Quintilien 1, 7, 7). Mais la note de Servius est à part : elle se place d'entrée sous le seul angle de l'écriture en opposant un usage « actuel » sans assimilation (*adp-*) à l'orthographe ancienne avec assimilation (*app-*) ; et il y ajoute une remarque qu'on ne trouve pas ailleurs sur l'*euphonia* (*ap-*) ; cette dernière, comme souvent chez Servius, constitue un régime d'exception, et n'engage pas la prononciation à strictement parler : il n'y avait pas de prononciation \**aplico* à l'époque de Servius puisque les consonnes géminées du latin et du roman se sont simplifiées bien plus tard, dans certaines zones géographiques seulement. Si l'on comprenait ici *euphonia* comme « euphonie », la note serait tout simplement incompréhensible.

Les choix de Servius, en fait, inversent les étapes de l'évolution phonétique : il présente comme ancienne une graphie qui correspondait à la prononciation, et comme moderne la graphie qui rétablit une lettre qui s'est depuis longtemps assimilée ; surtout, ses choix contredisent l'opinion de grammairiens plus anciens (Quintilien, Velius Longus) ou plus récents que lui (Clédonius 5, 78, 10 K ; Pompée 5, 277, 36 K), qui attestent l'assimilation, et ils trahissent une option archaïsante dans l'orthographe (et non dans la prononciation), contre l'avis de Quintilien 1, 7, 30, qui voulait que l'orthographe reflète la prononciation.

Cette scolie montre le degré de dogmatisme atteint par la grammaire du commentaire, et porte la marque de conceptions idéologiques du langage, en particulier une tendance à l'analogie la plus radicale. En somme, Servius a appliqué au préverbe *ad-* la triple possibilité qu'il note à la fin ; mais les exemples engageaient alors trois préverbes différents pour trois états. Le tableau suivant illustrera le raisonnement de Servius :

Préverbe	2 <sup>e</sup> série d'exemples	1 <sup>e</sup> série d'exemples
Conservé	<i>In-dico</i>	<i>Ad-plico</i>
Assimilé	<i>Suf-ficio</i>	<i>Ap-plico</i>
Raccourci	<i>Co-emo</i>	<i>A-plico</i>

La seconde partie de cette note décrit l'orthodoxie grammaticale (cf. par exemple Clédonius 5, 78, 10 K) sur les modifications phonétiques (et pas seulement graphiques) des prépositions en composition : mais non seulement les exemples sont empruntés à la fois à trois verbes et trois préverbes différents, mais en plus aucun des trois préverbes concernés ne connaît les trois états pour une forme verbale identique. Pourtant, Servius a appliqué systématiquement ces trois possibilités à un même verbe doté d'un même préverbe ; les deux premiers états, *adplico* et *applico*, ne posent pas problème, mais le dernier est une monstruosité grammaticale, pure création théorique exigée par une logique effrénée, mais absolument déconnectée de la langue ; il est clair qu'ici non plus, l'*euphonia* n'a pas de rapport avec la phonétique ni la prononciation. Ce genre d'aberration, qui n'est pas exceptionnel, est le fruit d'un dogmatisme analogique non tempéré.

*Aen.* 10, 24. *MOERORVM* : pro 'murorum' antique : nam ueteres pleraque eorum quae nos per 'u' dicimus, per 'oe' diphthongon pronuntiabant. Hinc est 'moerorum' pro 'murorum' et e contra 'punio' pro 'poenio', quod uerbum a poena uenit, hinc est et « *Punica regna uides* », cum *Poenos* ubique legerimus.

*Hoc autem facit orthographia Graeca* : nam quam nos 'u' habemus, illi diphthongon habent 'ou' : et ideo putarunt posse pro hac littera, licet non eandem, diphthongon poni.

R : ueteres oe / nos  
u ; EX

R2 : origine grecque :  
ou/u ↔ oe/u

« *MOERORVM* : à la manière ancienne, pour *murorum*, car les anciens prononçaient avec la diphtongue -oe- la plupart des mots où nous disons -u- : de là vient *moerorum* à la place de *murorum*, et à l'inverse *punio* à la place de *poenio*, parce que ce verbe vient de *poena* ; de là aussi *Punica regna uides*, alors que partout nous avons relevé *Poenos*. C'est l'orthographe grecque qui en est la cause, car là où nous avons -u-, eux ont la diphtongue -ou- ; et c'est pourquoi on a pensé pouvoir mettre une diphtongue, bien que différente, à la place de cette lettre. »

Deux parties distinctes dans cette scolie : la première établit une correspondance explicitement phonétique (*dicimus / pronuntiabant*) entre deux usages ancien et moderne, à savoir la diphtongue OE et la voyelle U ; l'exemple du lemme est suivi d'un exemple inverse, puis d'un exemple moins cohérent, puisque le parallèle *Poeni / Punica*, sur des mots différents, est un fait de langue synchronique et non diachronique, contrairement aux premiers, qui portaient sur des mots strictement identiques. La seconde partie de la note, qui tente d'expliquer cette correspondance, rompt avec la phonétique pour s'avancer sur le terrain de l'orthographe, avec une analogie laborieuse : puisque les Grecs notent OU le son latin U, les anciens ont également choisi de noter ce dernier par une diphtongue OE (plutôt un digramme, si l'on suit la logique).

La fausseté de cette affirmation n'est pas le problème : le problème, c'est qu'on ne sait plus si l'on parle de prononciation ou de graphie. La seconde partie de la note suggère que -oe- est une simple graphie pour [u] ; cela pourrait fonctionner dans le seul cas de *moerorum*, graphie archaïsante sans doute prononcée comme *murorum* dès l'époque de Virgile ; mais c'est absolument incohérent avec l'exemple *Poeni / Punica* : dans *Poeni*, la diphtongue s'est longtemps maintenue, avant de se résoudre en [e] sous l'Empire : la correspondance ne s'applique pas ici, ni à la plupart des mots contenant -oe-. Là encore, il faut expliciter les sous-entendus : le raisonnement de Servius n'est valable qu'avec les graphies archaïques OE remplacées par U dans le latin standard ; il ne l'est pas dans les autres cas. En fait, le terme *pleraque* est abusif, et Servius, contrairement à ce que pourraient laisser croire ses explications

suggérant des généralisations, n'est jamais sorti du cas imposé par le lemme. L'exemple *Poeni / Punica* est similaire, mais non identique aux autres, et vient finalement parasiter la réflexion, concentrée avant tout sur des problèmes de graphie.

## Conclusion

Nous avons certes émis de nombreuses réserves sur le détail des notes de grammaire dans les analyses précédentes, mais elles sont le fait d'un regard critique et moderne, et il ne faut pas pour autant confondre l'intention et l'effet ; les effets peuvent donner lieu à des contestations, car il existe dans ces scolies de nombreux déséquilibres, mais ces derniers sont finalement le fruit d'une intention précise de Servius. Même si les logiques en action semblent parfois déroutantes, elles relèvent d'un univers mental particulier, nourri d'intentions louables et de structurations binaires.

D'une part, on constate, à la lecture des scolies, l'évidente volonté d'être aussi complet que possible, ce qui parfois emmène très (trop) loin le grammairien : donner le plus de contenu, et le plus précis possible, risque, en effet, de déséquilibrer l'ensemble en créant des dérogations, des digressions, des distorsions, avec par exemple un dernier détail qui vient remettre en cause les règles énoncées jusque-là. Il existe, en particulier, une obsession de l'exception dans ces scolies, qui cause un sérieux problème de hiérarchisation. Le dialogue, et même la dialectique – *ars / licentia* (règle / exception) est en soi bienvenu, et sans doute nécessaire dans le contexte poétique ; mais, si tout est à peu près clair au niveau sémantique de l'explication, du point de vue tactique et quantitatif, en revanche, les exceptions interrompent en permanence les règles et finissent par occuper plus de volume textuel que celles-ci.

C'est le genre même du commentaire qui est en cause : le lemme à expliquer est le point de départ du grammairien, et il n'est jamais bien loin dans son esprit, mais pas toujours dans la lettre de l'explication, qui souvent s'en écarte. Ce lemme relève le plus souvent d'un emploi poétique, non normatif, et le *grammaticus* doit expliquer en quoi réside l'exception et, partant, quelle est la règle dont l'exception se détache. Le travail est délicat, et non seulement Servius précise les exceptions, mais il affronte la difficulté et entend toujours lui donner une explication – parfois très problématique. Il n'est pas évident, dans ce contexte, de trouver le juste équilibre. On peut certes estimer que, dans l'esprit de Servius, l'enseignement oral du grammairien, auquel nous n'avons plus accès mais qui était le *medium* premier de la *praelectio*, comportait une dimension de répétition qui favorisait la règle plus que l'exception, et que le texte écrit servait de support mémoriel pour l'enseignant, et non de cours pour les élèves au sens strict. Mais le commentaire est devenu très tôt un support écrit, sorte de manuel

qui permettait d'aborder seul le texte virgilien, même sans enseignant : aussi la forme prise par les scolies, dont les scolies grammaticales, prend-elle alors une importance cruciale, à laquelle Servius n'avait peut-être pas pris garde, dans le contexte qui était le sien.

De plus, pour revenir aux textes, même si la longueur de la scolie n'est pas limitée *stricto sensu*, la concision est de règle ; il se crée donc une tension entre cette concision et la volonté de précision, et ce à deux niveaux : évidemment entre fond et forme, mais aussi entre fond et fond. Le second type de tension permet de pénétrer l'univers mental du *grammaticus* en train de commenter, univers fondamentalement binaire et/ou dichotomique. Il intègre sans réserve des schémas structurels comme les couples, parallèles mais non strictement identiques, règles / exceptions, *ars / auctores*, prose / poésie, généralisation / restriction, mais aussi *ars / commentum*, car une note grammaticale dans le commentaire sollicite inévitablement le contenu des *artes*, avec lequel elle partage notions, lexicque et univers de pensée – traités qui étaient probablement lus ou travaillés en parallèle par les mêmes enseignants, même si les textes dont nous disposons aujourd'hui, incomplets ou remaniés, ne permettent pas toujours de comparer les deux genres.

Une fois encore, c'est le contenu, dans ces structurations mentales, qui compte, plus que la forme : il ne semble pas que la structure formelle de la scolie ait été un souci réel pour Servius : ce qui importe pour lui, avant tout, c'est le message, et il doit se présenter de manière bien précise : la plus complète possible.

Pourtant, si l'on observe la forme en relation avec le contenu, on constate là aussi des schémas récurrents : la forme conditionne nécessairement le fond, avec diverses implications. On peut modéliser de différentes manières les formes les plus fréquentes. Si l'on se concentre sur le mouvement global de la scolie, on identifiera deux directions contraires : la généralisation et la restriction. La première est théoriquement la plus fréquente, puisque le commentaire part toujours du cas particulier qu'est le lemme pour tenter de définir une norme ; elle est illustrée par la scolie *Aen.* 1, 616 sur *adplicat* : le mouvement part du lemme pour enchaîner sur les états du préverbe *ad-*, puis sur une règle générale elle-même dotée d'exemples différents du lemme ; il s'agit donc bien d'une généralisation (même si, on l'a dit, le mouvement logique implique l'inverse). À l'opposé, la restriction semble moins fréquente, car elle suppose d'abord l'énoncé de la règle, puis l'introduction d'exceptions diverses, par exemple avec *honos* (*Aen.* 1, 253). Il existe pourtant, assez fréquemment, des scolies qui réussissent à unir généralisation et restriction, c'est-à-dire que le mouvement suit l'un ou l'autre, mais, dans son souci du détail, le grammairien ajoute une ultime précision sur un mode d'opposition, souvent introduite par *sed, tamen, sane* ou *licet* (cf. *Aen.* 8, 77 *fluuius* : *Plerumque tamen...*), et qui vient, *in extremis*, inverser le mouvement global et majoritaire.

Si l'on observe, justement, les schémas linéaires qui prennent forme, on distinguera au moins trois constructions. La première est circulaire : elle part du

lemme pour finir sur le lemme, avec, entre les deux extrémités, un appareil de règles ou d'injonctions grammaticales ; les exemples de *fluuius* (*Aen.* 8, 77) ou de *passis* (*Aen.* 1, 480) illustrent ce schéma qui revient à son point de départ. Un second type de notes aura plutôt une structure scalaire, en paliers, où, par une logique centrifuge d'association d'idées, on passe d'une étape à l'autre, sans revenir en arrière : ainsi, la note sur *nubes* (*Aen.* 1, 587) s'éloigne progressivement du point de départ, et s'achève sur le terme *supellex*, qui n'a plus rien à voir avec *nubes* ; la logique est celle des doublons, constante, mais elle progresse au fil de la scolie, et le lemme est finalement perdu de vue. Enfin, il existe une forme plus complexe qui alterne les strates de règles et d'exceptions, de manière non synthétique, et qu'on pourrait qualifier de réticulaire, puisqu'elle croise les données, quand les lignes de généralisation recoupent successivement celles de restriction. La scolie sur *leniit* (*Aen.* 1, 451), avec ses allers et retours entre règles et restrictions, jusqu'à obscurcir le message, en est un bon exemple ; il faut y ajouter des scolies possédant un raisonnement irréal (« si l'on avait / on aurait dû avoir », etc.), comme, outre *leniit*, celle sur *tridens* (*Aen.* 2, 610).

Cependant, ces structurations, répétons-le, ne semblent pas, au premier abord, avoir été particulièrement soignées par Servius, qui privilégie le fond et permet ainsi d'aborder la question linguistique sous un autre angle que les *artes*, avec lesquelles les scolies grammaticales partagent l'essentiel du fond et des concepts – sauf la forme. Il faudrait toutefois pousser plus loin l'analyse : la grammaire des commentaires reste encore un champ d'étude largement sous-étudié, dans le fond comme dans la forme.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOBER R.J. 1971, *The Latinitas of Servius*, Diss. Ohio State Univ.
- BRUGNOLI G. 1988, « Servio », in *Enciclopedia virgiliana*, IV, Roma, p. 805-813.
- KASTER R.A. 1978, « Servius and *idonei auctores* », *AJPh* 99, p. 181-209.
- 1980, « The Grammarian's Authority », *CPh* 75, p. 216-241.
- 1988, *The Guardians of Language. The Grammarian and Society in Late Antiquity*, Berkeley.
- KIRCHNER J. 1875-76, « De Servii auctoribus grammaticis quos ipse laudavit », *Jahrbücher für klas. Philol. Suppl.* 8, p. 467-533.

- LALLOT J. 2012, « Analogie et pathologie dans la grammaire alexandrine », *Etudes sur la grammaire alexandrine*, Paris, p. 21-36.
- UHL A. 1998, *Servius als Sprachlehrer : zur Sprachrichtigkeit in der exegetischen Praxis des spätantiken Grammatikunterrichts*, Göttingen.
- VALLAT D. 2015, « Conflits d'autorité : Virgile, Donat, Servius », *Eruditio Antiqua* 7, p. 5-30.
- 2016, « Les métamorphoses d'un commentaire : 'Servius' et Virgile », *Rursus* 9, Commentaires anciens (pragmatique & rhétorique), n.p.